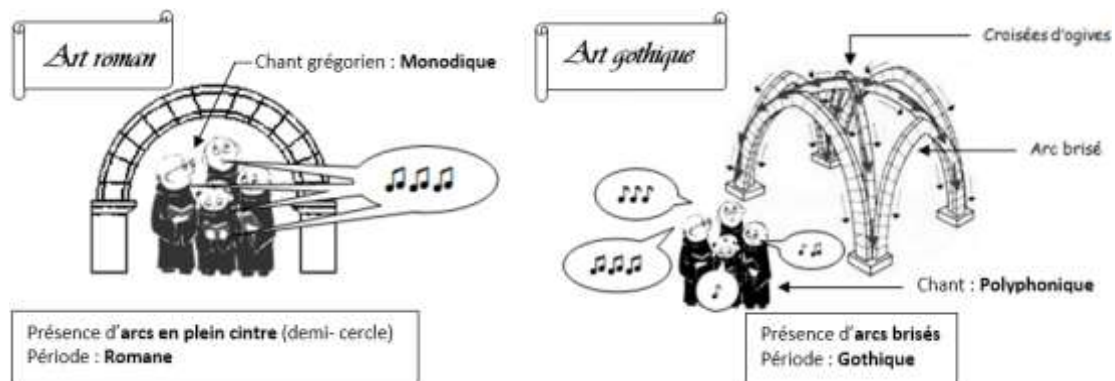


Thématique 2 : Formes et circulations artistiques (IX^{ème}-XIV^{ème} siècles)

→ Arts et religions au Moyen-âge.

L'art et la religion sont intimement liés à toutes les époques. L'Homme a toujours conçu avec soin des objets, des décors, des oeuvres et des constructions spécifiques pour accompagner ses rites, pratiques et cultes religieux. La part religieuse dans la production artistique d'une société témoigne de l'importance qu'elle accorde à la religion et, par là même, l'éclaire tout entière.

Au Moyen-âge, en Occident, la foi pousse les hommes à bâtir des églises et des cathédrales toujours plus hautes. On distingue à cette période de l'Histoire, deux grandes périodes architecturales : la **période romane** qui s'étend du **X^{ème} au XII^{ème} siècle** et la **période gothique** qui s'étale du **XII^{ème} siècle au XV^{ème} siècle**. A l'**époque romane**, l'architecture des églises adopte des formes rondes et peu élevées (**arcs en plein cintre**, colonnes rondes) que l'on peut rapprocher, d'un point de vue musical, de la **monodie**. A l'inverse, à l'**époque gothique**, les édifices architecturaux s'élèvent grâce à la maîtrise des jeux de force (empilement des niveaux grâce aux voûtes à croisée d'ogives, aux **arcs brisés** et aux arcs boutants) et peuvent être rapprochés, d'un point de vue musical, de la **polyphonie** (empilement/superposition des voix).



A cette époque, la **voix est le moyen privilégié pour communiquer avec Dieu** et les instruments de musique sont interdits dans les églises (excepté l'orgue qui s'impose peu à peu). En effet, si la voix est un "instrument" créé par Dieu, et donc digne de communiquer avec lui, l'instrument est la création de l'homme et donc trop imparfait pour être entendu par Dieu. Les instruments évoquaient ainsi le monde **profane** voire le **Diable** et risquaient ainsi de détourner l'attention des fidèles qui devaient se concentrer sur les paroles des textes religieux issus de la Bible et contenus dans le **chant grégorien**. Ce type de chant religieux en latin défini par le pape Grégoire à partir du VI^{ème} siècle, appartient à la liturgie catholique et accompagne les cérémonies dans les églises chrétiennes dès le Moyen-âge en Occident.

Certaines croyances ont donné naissance à de nombreuses œuvres d'art dans plusieurs domaines artistiques. C'est le cas du **Jugement dernier**, qui est, selon les **trois grandes religions monothéistes (christianisme, judaïsme, islam)**, le jour où se manifestera aux humains le jugement de Dieu sur leurs actes et leurs pensées : les uns seront promis à l'**Enfer**, les autres au **Paradis**. Cette scène est représentée dans d'innombrables fresques et tableaux, mais aussi sur les tympans de certaines églises ou cathédrales et a été mise en musique par de nombreux compositeurs sous le nom de « **Dies irae** ».



Détail de l'Enfer du tympan de l'Abbatiale Sainte-Foy de Conques, (XI^{ème} et XII^{ème} siècles), montrant une créature diabolique s'emparer de la langue d'un damné, auquel il arrache la langue avec un crochet. Symbolisant l'amuseur public, ce musicien-chanteur est puni d'avoir détourné la musique religieuse à des fins profanes, ce qui constitue un blasphème.



Détail du Jugement dernier (1452), peint par Rogier van der Weyden, montrant l'archange Saint-Michel peser les âmes de deux hommes à l'aide d'une balance. Autour de lui sont représentés des anges sonnant le Jour du jugement au son des trompettes.

- ♪ Œuvres musicales associées : - **Dies irae** (XII^{ème} siècle, anonyme)
- **Alleluia Nativitas** (XIII^{ème} siècle de Pérotin)